

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-1990-141-114 R4		Diffusion : B	Date d'émission : 23 juin 2004	Page : 1/2
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC : <input checked="" type="checkbox"/> pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné. <input type="checkbox"/> en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.			<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : 90-141-114 R3			
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS		Type(s) de matériel(s) : Avions A310 et A300-600			
Certificat(s) de type n° 72 Fiche(s) de données n° 145					
Chapitre ATA : 73	Objet : Moteur PW4000 - Pompage et endommagement du compresseur haute pression				

1. APPLICABILITE :

AIRBUS A310 et A300-600 équipés de moteurs PRATT & WHITNEY PW4152 et PW4158 n'ayant pas reçu en production la modification AIRBUS 10265.

2. RAISONS :

Cette consigne de navigabilité (CN) est publiée afin d'éviter un endommagement du compresseur haute pression et un pompage moteur.

La Révision 4 de cette CN réduit le champ d'application du paragraphe "applicabilité" et n'introduit aucune action supplémentaire.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives dans les 30 jours à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN à l'édition originale :

- Insérer au manuel de vol de l'avion la Révision Temporaire n° 2.04.00/7 pour l'A310 et 2.04.00/3 pour l'A300-600.
- Installer dans le cockpit, conformément à la SIL (Service Information Letter) d'AIRBUS INDUSTRIE n° 72-001 Révision 1, l'étiquette comprenant les indications suivantes :

"BEFORE TAKE OFF, SET ENG ANTI ICE TO ON
KEEP ENG ANTI ICE ON FOR ANY OPERATION BELOW 15,000 FT"

- L'application du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A310-73-2020 ou A300-73-6016 (modification AIRBUS INDUSTRIE 8874) associé au Bulletin Service PRATT & WHITNEY PW4ENG 73-110 rend caduques les mesures 1 et 2 ci-dessus, sous réserve que les deux moteurs installés sur l'avion soient équipés du FADEC SCN 10E/U ou du FADEC SCN 10F/U (Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A310-73-2022 ou A300 73-6018).

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-1990-141-114 R4	Diffusion : B	Date d'émission : 23 juin 2004	Page : 2/2
--	--	-------------------------	--	----------------------

Nota 1 : Le retour à une situation dans laquelle les 2 moteurs ne sont plus équipés du FADEC SCN 10E/U ou du FADEC SCN 10 F/U n'est pas autorisé après suppression des mesures 1 et 2.

Nota 2 : Dans le cas où un seul moteur a été modifié les mesures 1 et 2 de la présente consigne de navigabilité sont toujours applicables.

Nota 3 : L'application du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A310-73-2020 ou A300-73-6016 nécessite l'application préalable ou simultanée des deux Bulletins Service PRATT & WHITNEY PW4ENG 72-147 et 72-197.

4. **DOCUMENTS DE REFERENCE** :

AIRBUS :

AFM A310 TR 2.04.00/7

AFM A300-600 TR 2.04.00/3

SIL 72-001 Révision 1

BS A310-73-2020 et A300-73-6016

BS A310-73-2022 et A300-73-6018

PRATT & WHITNEY :

SB PW4ENG 73-110

SB PW4ENG 72-147

SB PW4ENG 72-197

Toute révision ultérieure approuvée de ces documents est acceptable.

5. **DATES D'ENTREE EN VIGUEUR** :

Edition originale : 30 juillet 1990 (diffusion télégraphique)

Révision 1 : 03 octobre 1990

Révision 2 : 15 août 1992

Révision 3 : 10 octobre 1992

Révision 4 : 03 juillet 2004.

6. **REMARQUE** :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

AIRBUS SAS - Hubert Angelier - Fax : 33 5 61 93 45 80.

7. **APPROBATION** :

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-6372 du 15 juin 2004.